



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Accréditation définitive pour l'Association Police Lavaux

L'association Police Lavaux obtient la première accréditation définitive. Regroupant six communes, elle remplit les critères fixés et la procédure définie dans la loi sur l'organisation policière vaudoise. Suite aux préavis favorables de la commission d'accréditation, de la Direction opérationnelle et du Conseil cantonal de sécurité (CCS), le Département des institutions et de la sécurité a procédé à cette attribution.

L'Association Police Lavaux (APOL) regroupant les territoires des communes de Bourg en Lavaux, Chexbres, Lutry, Puidoux, Rivaz et St-Saphorin a présenté le 6 septembre 2013 une demande d'accréditation définitive, auprès du Département en charge de la sécurité, conformément à la procédure définie dans la loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV).

Le 20 mars 2014, une commission d'accréditation, s'est déplacée dans les locaux de l'APOL pour procéder à la visite. Les points stipulés dans le contrat d'accréditation ont été évalués et contrôlés : effectifs policiers garantissant un engagement 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 et affectés aux missions générales de police (MGP), organisation de la conduite du corps de police et mise en place du système de gestion de la qualité.

La commission d'accréditation a rendu un rapport positif sur la visite et propose d'octroyer l'accréditation définitive à l'Association Police Lavaux. La Direction opérationnelle a également analysé le rapport lors de sa séance du 4 juin dernier et a suivi la proposition de la commission, en préavisant favorablement la demande d'accréditation définitive.

A l'issue de sa séance de ce jour, le Conseil cantonal de sécurité (CCS) est aussi convaincu de la bonne organisation de l'APOL et propose donc au Département

responsable de procéder à l'accréditation définitive.

Dans cette perspective, Béatrice Métraux, Présidente du CCS et cheffe du Département des institutions et de la sécurité (DIS) a invité le Président du Comité de Direction de l'APOL ainsi que son Commandant pour leur communiquer cette décision réjouissante. L'Association Police Lavaux est le premier corps de police communale à être accrédité. Il s'agit d'un pas supplémentaire vers la consolidation de la police coordonnée.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 23 juin 2014

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Renseignements complémentaires: DIS, Béatrice Métraux, conseillère d'Etat, 079 815 92 10